

HEURES D'OUVERTURE

| 2017-2018 | Horaire été * | Horaire hiver * |
|-----------|---------------|-----------------|
| Lundi | Fermé | Fermé |
| Mardi | 12 h à 17 h | Fermé |
| Mercredi | 12 h à 17 h | Fermé |
| Jeudi | 12 h à 17 h | Fermé |
| Vendredi | 9 h à 17 h | Fermé |
| Samedi | 9 h à 16 h | 8 h à midi |
| Dimanche | Fermé | Fermé |

* Incluant les jours fériés.



Ligne INFO-ÉCOCENTRE : 418 234-6312
 Courriel : ecocentre@lislet.com
 Site internet : www.lislet.com/services-aux-citoyens/ecocentre

HORAIRE DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Mardi 7 juin 2017
 Mardi 25 octobre 2017

Encombrants : Articles dont la structure est rembourrée tels que sofas, fauteuils, matelas, ou articles non-recyclables à l'écocentre dont la dimension excède celle de votre bac vert.

Municipalité Saint-Cyrille-de-Lessard – 418 247-5186
 Courriel : info@st-cyrille-de-lessard.ca
 Site internet : www.st-cyrille-de-lessard.ca

MATIÈRES REFUSÉES

| Matières refusées | Où s'en départir ? | Téléphone |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------|
| Acide picrique et acide fluorhydrique | Ministère de l'Environnement | 418 248-0984 |
| Armes et munitions | Sûreté du Québec | 418 598-3343 |
| Bonbonnes de gaz comprimé de plus de 30 lb | Air liquide | 418 598-3333 |
| BPC, cyanure, déchets radioactifs | Ministère de l'Environnement | 418 248-0984 |
| Caoutchouc (tapis, chenille, boyaux, toile de piscine, etc.) | Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants | 418 247-5186 |
| Carcasses d'animaux | Régie Anse-à-Gilles | 418 247-3884 |
| Déchets biomédicaux et pathologiques | Toutes les pharmacies | |
| Dormants de chemins de fer | Ministère de l'Environnement | 418 248-0984 |
| Fibre de verre (douche, boîte de camion, pédalo, etc.) | Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants | 418 247-5186 |
| Encombrants rembourrés ou résidus non-recyclables (1) | Collecte des encombrants | 418 247-5186 |
| Feux d'artifices et de Bengale (non utilisés) | Retourner au détaillant | |
| Feux d'artifices et de Bengale (utilisés et refroidis) | Déchets (bac vert) | |
| Matériaux isolants (laine minérale, styromousse, etc.) | Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants | 418 247-5186 |
| Matières contaminées par le pétrole ou autres substances polluantes qui peuvent porter atteinte à la santé ou l'environnement | Ministère de l'Environnement | 418 248-0984 |
| Matières contenant de l'amiante | Ministère de l'Environnement | 418 248-0984 |
| Plastiques (bâches, ABS, pièces automobiles, déclin de vinyle, PVC, douches, plastiques agricoles, barils, bains, etc.) | Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants | 418 247-5186 |
| Pneus surdimensionnés de 48 1/2 pouces (123.19 cm) et plus de diamètre | Contactez votre détaillant | |
| Tapis et prélatrs petits et gros formats | Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants | 418 247-5186 |
| Souches d'arbres | Trouver un particulier qui les accepte | |
| Terre de remplissage (terre, gravier, sable et cailloux) | Contactez votre municipalité | 418 247-5186 |
| <p>Toutes les matières qui ne peuvent être placées dans les bacs verts et bleus ne sont pas acceptées car elles font partie de la collecte sélective de VOTRE municipalité.</p> <p>Toutefois si vous désirez vous départir de telles matières à l'écocentre des frais vous seront chargés, selon le volume et/ou le poids.</p> <p>Seul l'argent comptant est accepté.</p> | | |



GRILLE TARIFAIRE

| Type de matériaux | Gratuité annuelle | Tarification pour excédents |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| <p>LES SACS DE VIDANGES, LA LAINE MINÉRALE, LES TISSUS OU TOUTS LES AUTRES DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LES MATÉRIAUX CI-DESSOUS ÉNUMÉRÉS</p> | | |
| <p>Bois CRD (Localisation # 2) (Construction, Rénovation, Démolition)</p> <ul style="list-style-type: none"> Bois avec clous Bois de soutènement Bois non-peint Bois peint Bois traité Canexel Contreplaqué Déclin de masonite Mélamine Panneau d'aggloméré Plancher flottant Préfini Treillis | Volume total 300 pi ³ | 0,30 \$/ pi ³ |
| <p>Matériaux de construction (Localisation # 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> Bardeau d'asphalte Bain de porcelaine Céramique Contenant en verre Fenêtre (bois, PVC, aluminium) Gypse Lavabo de porcelaine Miroir Plâtre Porte (bois, PVC, aluminium) Toilette Tuile acoustique Verre plat | | |

Seul l'argent comptant est accepté lorsqu'une tarification s'applique.

Note : La gratuité annuelle se calcule du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

TARIFICATION

(1) ENCOMBRANTS REMBOURRÉS OU AUTRES RÉSIDUS NON-RECYCLABLES

Mobilier dont la structure ou une partie de celle-ci est rembourrée et recouverte de tissu, cuir ou autre (matelas, sofa, divan, foam de lit, ou tous les autres matériaux qui ne peuvent être placés dans votre bac vert.

Des frais de 10 \$ **par article** seront exigés pour tout client qui désire se départir de tels objets à l'Écocentre de L'Islet.

2017 - 2018



MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

ÉCOCENTRE
DE
L'ISLET

OUVERT À TOUTS LES RÉSIDENTS
DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD



L'ÉCOCENTRE

Depuis 2014, il est possible à tous les résidents de la **municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard** de disposer de leurs objets recyclables de façon pratique et écologique grâce à l'aménagement d'un écocentre sur le terrain du garage municipal de L'Islet situé au 451, boulevard Nilus-Leclerc.

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un site aménagé de façon à recevoir des matières domestiques afin de les trier dans le but d'en valoriser la plus grande proportion; celles-ci sont, soient réemployées, recyclées ou compostées et ainsi détournées de l'enfouissement.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR!

- ❖ Avant de vous présenter sur le site de l'écocentre, **nous vous demandons de bien trier vos matières**, en les regroupant par catégories tel que précisé à la section «**matières acceptées**».

Cela a pour but de vous faire sauver du temps et rendre accessible plus rapidement l'accès au site pour la clientèle.

- ❖ Vous devez **obligatoirement** vous présenter au bureau d'accueil avec une preuve de résidence (compte de taxes de l'année en cours, compte d'électricité, permis de construction ou de rénovation récent)

- ❖ Important: Le permis de conduire est accepté uniquement si l'adresse y figurant est sur le territoire de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert ou Saint-Cyrille-de-Lessard.

- ❖ Le préposé de l'écocentre n'est pas tenu de trier et décharger vos matériaux. Cependant, il vous informera et vous guidera dans votre travail.

VENTE D'ARTICLES À BAS PRIX

Lors de votre visite à l'écocentre, vous pouvez faire de belles trouvailles à petits prix dans nos articles usagés en bon état.

Venez nous visiter aussi souvent qu'il vous plaira, nos articles varient à tous les jours.

Les matières provenant d'activités industrielles, commerciales, institutionnelles ou agricoles ne sont pas acceptées à l'Écocentre de L'Islet.

MATIÈRES ACCEPTÉES

GRATUITEMENT

OBJETS RÉCUPÉRABLES POUR UNE SECONDE UTILISATION (Récupération et vente d'objets à bas prix)

Pour le réemploi, seuls les articles en bon état, propres et complets seront conservés.

- Meubles et petits électroménagers
- Miroirs, livres, etc.
- Articles de cuisine
- Articles de sport, vélos, etc.



RÉSIDUS VERTS (Compost)

- Gazon, tourbe, résidus de jardin, bran de scie



BRANCHES ET FEUILLAGES

- Arbres de Noël dépourvus de décorations
- Branches
- Brindilles
- Bûches
- Feuillages de cèdres
- Feuilles mortes

PNEUS (Avec et sans jantes)

- Diamètre du pneu maximum : 48½ pouces (123.19 cm)
- Diamètre de jante maximum : 24½ pouces (62.2 cm)



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

- Ordinateurs, écrans, imprimantes, télécopieurs, télévisions, lecteurs DVD, chaînes stéréo, cellulaires, radios, magnétoscopes, routeurs, modems.



Il est **important** de toujours enlever le disque dur de votre ordinateur avant de l'apporter au recyclage de l'électronique et informatique et ce, afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

La Municipalité de L'Islet n'est pas responsable du matériel déposé dans les conteneurs prévus à cette fin.

Note : Les petits appareils comme un grille-pain, bouilloire, cafetière, malaxeur sont des appareils **électriques** et doivent être déposés au bureau d'accueil.

AGRÉGATS

- Agrégat mixte (béton, briques)
- Asphalte (ne doit pas être mélangé avec les agrégats mixtes)

HALOCARBURES (Appareil contenant du gaz réfrigérant)

- Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau

MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

- Cuisinières, laveuses, sécheuses, chauffe-eaux, BBQ, poêles, chaudrons, ustensiles, rebuts de métaux ou tous les autres objets contenant du métal.



VÊTEMENTS

- Vêtements, chapeaux, souliers (attachés ensemble)
- Disques, CD, literies, rideaux, etc.

Note : Idéalement placez vos vêtements et petits articles dans des sacs fermés. Les boîtes de carton n'entrent pas tous dans l'espace du conteneur prévu à cet effet.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les RDD sont des produits que l'on retrouve dans la cuisine, la salle de bain, la salle de lavage, le garage ou la remise. Il ne faut pas les jeter dans le bac vert, ils doivent être apportés à l'écocentre afin d'en disposer de façon sécuritaire.

Les **RDD** sont souvent identifiés à l'aide des pictogrammes suivants :



Tous les produits doivent être identifiés et laissés dans leurs contenants d'origine.

Les contenants vides doivent également être apportés car ils sont contaminants pour l'environnement. Voici quelques exemples de RDD :

- Acétone, ammoniac, chlore pour la piscine, colles, adhésifs
- Bonbonnes en aérosol, créosote, mercure, pols à métaux
- Essences (tous genres), filtres usagés
- Huiles usées
- Liquides refroidisseurs, nettoyeurs, dégraisseurs
- Peintures résidentielles, diluants, teintures, vernis et laques
- Pesticides, produits pour déboucher les tuyaux
- Huile : Les contenants vides de 20L doivent être empilés en paquet de 8-10 et les couvercles apportés dans un sac de plastique

HUILE DE CUISSON

- À des fins résidentielles seulement et remis dans des contenants fermés hermétiquement

CENDRE

- Dépouvue de tous métaux et autres matières non consommées
- Important :** (La cendre doit être refroidie au préalable)



PILES

- Non rechargeables (alcalines, lithium, plomb)
- Rechargeables (lithium-ion, Ni-cd, Ni-mh)
- Toutes les piles (AAA, AA, C, D, 9 V, piles bouton-montres, appareils auditifs, piles outils – caméras – ordinateurs) etc.

CARTOUCHES D'ENCRE ET CELLULAIRES (Fondation MIRA)

- Tous les modèles de cellulaires sont acceptés
- Seules les cartouches originales et non-recyclées sont acceptées

FLUORESCENTS (Lampe contenant du mercure)



- Tubes fluorescents de 2 à 8 pieds droit/linéaire
- Tubes fluorescents courbés/circulaires
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Lampes UV et germicides
- Lampes à décharge haute intensité (DHI)
- Lampes UHP, à arc en mercure

Note : Les ampoules incandescentes, halogènes et DEL ne sont pas recyclables

BATTERIES DE VÉHICULES (Autos, motos, VTT)



- Batteries acide-plomb
- Batteries humides Ni-cd (Généralement en plastique transparent, liquide visible)

GAZ PROPANE (Bouteille vide ou pleine)

- Bonbonnes de 1 à 30 livres acceptées

TUBULURES D'ÉRABLIÈRES

- Tuyaux maître-ligne (main) en polyéthylène ¾ à 2 pouces de couleur noir, bleu, vert
- Tubulures 5/16 avec chutes
- Raccords (union, réduit, bouchon, Té)

Important : Pour toutes les tubulures, la broche et les colliers de serrage métalliques doivent être enlevés, mais peuvent être apportés avec celles-ci pour le recyclage du métal.

Note : Gratuité annuelle pour un maximum de 15 verges cubes
Frais exigés de 15 \$ / verge cube supplémentaire
Payable en argent comptant au bureau d'accueil

LUNETTES



- Tous les modèles de lunettes sont acceptés avec ou sans lentilles

EXTINCTEURS



- Tous les modèles d'extincteurs sont acceptés

BOIS CRD (Construction, Rénovation, Démolition)

- Certains frais peuvent s'appliquer, voir la grille tarifaire au verso.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- Certains frais peuvent s'appliquer, voir la grille tarifaire au verso.

SIÈGES POUR ENFANTS



- Siège d'automobile
- Siège d'appoint